

Avant toute demande, formulée à partir de la fiche souhaits (format papier), il est impératif d'avoir complété et remis le **Dossier administratif unique 2019-2020**. Pour les familles qui effectuent la demande par le portail, il vous suffit d'actualiser vos données sur votre espace et de joindre les pièces nécessaires.

ALSH ET ALE

MERCREDIS 1^{er} SEMESTRE 2020

du 8 janvier au 1 juillet 2020

INSCRIPTIONS du 4 au 15 novembre 2019

ALSH

VACANCES DE NOËL 2019

du 23 décembre au 3 janvier 2020

INSCRIPTIONS du 4 au 15 novembre 2019

ALSH & ALE

Direction de l'Éducation

Hôtel Groslot - Place de l'Étape - ORLÉANS

ALSH : 02 38 79 29 73 ou 74 - alsh@orleans-metropole.fr

ALE : 02 38 79 28 10 ou 26 35 - ale@orleans-metropole.fr

Vous pouvez faire vos pré-réservations en ligne en vous connectant sur le portail famille : <https://moncompte.orleans-metropole.fr>

RETRAIT DES FICHES DE SOUHAITS

- ▶ Apprès du référent relais
(enfants scolarisés dans les écoles publiques)
- ▶ À la direction de l'éducation
(enfants scolarisés dans les écoles privées)
- ▶ Dans les mairies de proximité
- ▶ Sur le site www.orleans-metropole.fr

RETOUR DES FICHES

- ▶ Apprès du référent relais uniquement
(enfants scolarisés dans les écoles publiques)
- ▶ À la direction de l'éducation
(enfants scolarisés dans les écoles privées)



Des refus de réservation seront opposés si la famille est en situation d'impayés sur la ou les factures des deux mois précédant la facture en cours.

RAPPEL : En cas de demandes de réservation trop nombreuses, les souhaits seront examinés par une commission d'attribution suivant les critères de priorité indiqués dans le règlement intérieur des Accueils de Loisirs.